

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1876.

GRANDE NATURALISATION.

PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION.

Demande du sieur Charles-Henri-Aloyse HANIN.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la demande du sieur Charles-Henri-Aloyse Hanin, négociant, à Marche, né dans cette ville, le 2 septembre 1844, tendante à obtenir la grande naturalisation;

Vu le § 3 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1835;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées ;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Charles-Henri-Aloyse Hanin.

Le Secrétaire,

AMÉDÉE VISART.

Le Président,

PETY DE THOZÉE.
